

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21/03/2017	Délibération n° 2017/09– p1/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2016	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres

En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 27
Procurations : 4

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-et-un mars à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELINE, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Benoit WOSSMER, Jean-Daniel AMSLER, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Jean-Raphaël SESSA.
Georgette REGNAULT a donné pouvoir à Alain GUETROT.
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI.
Anne-Marie BOURDINAUD a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.

Sont absents excusés :

Francis SELLAM, Muguët NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Georgette REGNAULT, Carole DRAI, Anne-Marie BOURDINAUD, Isabelle LAFON.

Monsieur Alain GUETROT, Président, expose au Comité ce qui suit :

Les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 disposant que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public et que ce bilan sera annexé au compte administratif, le Président résume l'état des biens immobiliers d'INFOCOM'94.

Après avoir eu son siège social en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés, INFOCOM'94 a acquis en 1982 la propriété sise au 90/92 boulevard de la Marne à La Varenne Saint-Hilaire pour une valeur de 325.936 € dont 205.806,17 € financés par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts (au taux de 11,75 %) d'ailleurs rénégocié en 1995 au taux de 6,70 % pour les six échéances restant à courir, la dernière annuité étant intervenues en 2002.

La Propriété, cadastrée EV2, d'environ 1.632 m2 de superficie se décompose comme suit :

- au 92 Bd de la Marne : un grand pavillon servant de bureaux à INFOCOM'94 où sont situés la Direction, le Secrétariat, le service Projets et les salles de réunions,
- au 92 Bd de la Marne : une salle informatique abritant le Service Exploitation,
- au 92 Bd de la Marne : deux box fermés et un hangar,
- au 90 Bd de la Marne : 3 pavillons de 2 pièces à vocation locative. Le pavillon C a été entièrement rénové en 1998 et

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20170321-D-2017-09-DE
Date de télétransmission : 24/03/2017
Date de réception préfecture : 24/03/2017

Le pavillon A et B ont été intégralement réhabilités durant le dernier trimestre 2006
Date de réception en préfecture : 24/03/2017
la dernière fois à compter du 01/06/2012 pour le A et du 15/12/2010 pour le B.

réalisée depuis, ni aucune cession et il n'a jamais été envisagé de procéder ni à l'une ni

« ANT ».

Séance du 21/03/2017	Délibération n° 2017/09– p2/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2016	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 qui dispose que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public et que ce bilan sera annexé au compte administratif,

Ayant entendu le Président en son rapport quant à la situation du seul bien immobilier détenu depuis 1982 par INFOCOM'94,

Après en avoir délibéré à la majorité
(2 ABSTENTIONS -Henri PETTENI, Carole DRAI- et 25 voix POUR)

Article unique : prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour 2016 lequel est « Néant ».

(PJ : 1 bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2016)

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 21/03/2017



Le Président
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20170321-D-2017-09-DE
Date de télétransmission : 24/03/2017
Date de réception préfecture : 24/03/2017

Séance du 21/03/2017	Délibération n° 2017/09 – p3/3
Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2016	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

IV – ANNEXES AU C.A. 2016 – ETAT DES IMMOBILISATIONS -

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES AU COURS DE L'EXERCICE*

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	origine de la Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
	<u>N</u>	<u>E</u>	<u>A</u>	<u>N</u>	<u>I</u>		

* Article L.2313-1 8° du CGCT : circulaire n°NOR/FPPA/96/10025/C du 12 février 1996.

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20170321-D-2017-09-DE
Date de télétransmission : 24/03/2017
Date de réception préfecture : 24/03/2017

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20170321-D-2017-09-DE
Date de télétransmission : 24/03/2017
Date de réception préfecture : 24/03/2017

